

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance

No 10-2025

du lundi 15 décembre 2025

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 52

Excusées : 14

Retard : 1

Absents : 5

Démissions : -

Future admission : -

Total : 72

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Communications municipales

3. Collaborations intercommunales

4. Préavis N° 21-2025 : Budget 2026

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal no 21-2025, le budget 2026 de la STEP de Vidy et le budget 2026 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 1'622'600.- figurant sous 3526.003-4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy et d'approuver le budget 2026 de ladite STEP ;

2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 321'500.- sous 3521.001-6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver le budget 2026 dudit organisme ;
3. d'approuver le budget ordinaire de la Commune de Prilly pour l'année 2026 présentant un excédent de charges de CHF 971'320.- après amendements.

VOTE : les conclusions amendées du préavis municipal no 21-2025 sont acceptées à l'unanimité, moins 2 abstentions.

5. Motions, postulats, interpellations et projets

6. Questions et divers

7. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 21h07